

Exertis Connect

ZI Buchelay 3000
BP 1126
78204 MANTES LA JOLIE CEDEX
FRANCE



Téléphone : 08 10 02 91 91 - Télécopie : 01 76 73 98 35

Page 1

FA40156416

Compte client : M140036

Contact : FOISSOTTE Mélinda

N° identif. intracomm. FR 00 827 498 460

N° commande Web/EDI : 102653974

Votre référence : DEV0179412

Adresse de livraison

POLE EMPLOI PACA
MR Fabien MAURA
34 RUE ALFRED CURTEL
13010 MARSEILLE 10
FRANCE

SICONTRACT

POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER BP 253
13797 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

N° de commande CV40160907

N° expédition BL40183992 du 07/10/20

FACTURE N° FA40156416

Commercial

FERRE Isabelle

Date : 07-10-2020

Référence	Désignation	Pays origine	Quantité	Code unité	Prix unitaire	Montant
572417	CHERRY Souris MC-1000 USB noire Part Number : JM-0800-2	CN	200	PCS	5,3900 (Dont éco participation : 200 x 0,015)	1 078,00
925549	CHERRY Clavier KC-1000 USB noir Part Number : JK-0800FR-2	CN	100	PCS	9,3000 (Dont éco participation : 100 x 0,10)	930,00
PORT	Franco de port				1	
Total HT hors éco participation	1 995,00				Total EUR HT	2 008,00
Montant total HT éco participation	13,00				TVA 20%	401,60
					Total EUR TTC	2 409,60

Nous contacter : 0810 02 91 91 (0.06€/mn + prix appel)

*1 Service Commercial

*2 Service Technique Après Vente

*3 Comptabilité

Vous souhaitez faire une demande de retour => Il vous suffit de vous connecter sur www.exertis-connect.fr dans votre espace client, rubrique assistance puis service après ventes. Et laissez vous guider.

Conditions de paiement

LCR AUTO SANS ACCEPTATION 30 jours da

Date d'échéance

07/11/20

Conditions de livraison

Transporteur

GENERICQUE

Notre banque

R.I.B.

CREDIT DU NORD MANTES

30076 02115 16603300200 52

I.B.A.N.

FR76 3007 6021 1516 6033 0020 052

B.I.C. (SWIFT)

NORDFRPP

CUC Exertis Connect

N° id. intracomm. : FR 25 348 940 206 - SAS au capital de 11 010 000 Euros - SIRET : 348 940 206 00058 - NAF : 4651Z - RCS Versailles

Loi 92-1442 du 31/12/92 : Cette facture devra avoir été réglée à sa date d'échéance, le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte, et tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux de 1,5% par mois. Loi 2012-387 du 22/03/12 tout retard de paiement entraînera une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Loi 80335 du 12/05/80 : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à parfait paiement.